Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS ET PLAN D'AFFECTATION CANTONAL

Les oppositions au plan d'affectation relatif à la zone d'implantation du futur musée ont été rejetées

Les neuf oppositions au plan d'affectation n°310, concernant le site du futur Musée cantonal des beaux-arts, ont été rejetées par le Département de l'économie, dont dépend le Service du développement territorial (SDT). Les opposants peuvent recourir auprès du Tribunal administratif dans un délai de 20 jours.

Cinq particuliers, la Compagnie générale de navigation (CGN) et trois associations : la section lausannoise du parti des Verts, le Mouvement de défense de Lausanne et l'Association rives publiques, avaient déposé neuf oppositions dans le cadre de la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal relatif à la zone d'implantation du futur Musée cantonal des beaux-arts. Ces neuf oppositions ont toutes été rejetées par le Département de l'économie, dont dépend le Service du développement territorial.

Les opposants disposent de 20 jours dès la communication de la décision pour recourir auprès du Tribunal administratif. Les décisions ont été envoyées en date du 20 septembre 2007.

Le chef du DEC a par ailleurs approuvé, sous réserve des droits des tiers, le plan d'affectation cantonal n°310 « nouveau musées des beaux arts », sis sur le territoire de la commune de Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 octobre 2007

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 021 316 30 65 DEC, Daniel Berner, chef du Service du développement territorial, 021 316 74 44